

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 4 Avril 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 25

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur BIREMBAUT Bernard (*pouvoir à Madame MIRASOLA*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Monsieur AUDIN*), Monsieur HOCHART (*pouvoir à Madame GAJDA*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame THOMAS*).

Absents excusés : Monsieur TONNEAU, Madame DANDOIS.

Absents : Monsieur BRAILLY, Monsieur VANDENDOOREN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 4 : SOLLICITATION DE LA CAPH POUR L'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DE SA POLITIQUE DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE ET DE SA CONTRIBUTION AU SOUTIEN DE L'INVESTISSEMENT LOCAL – RÉNOVATION ET REQUALIFICATION DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS – PROGRAMME 2025.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2004-809 en date du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le Budget Primitif 2025,

VU la délibération n° D21082 du Conseil Communautaire de la CAPH en date du 12 Avril 2021, relative à la politique de solidarité communautaire et à la contribution de la CAPH au soutien de projets stratégiques et structurants pour le territoire, par la reconduction d'un dispositif de fonds de concours aux communes membres, et ce, dans les conditions définies à la Loi n° 2004-809 susvisée,

CONSIDERANT que les travaux de rénovation et de requalification des voiries et espaces publics entrepris en 2024 nécessitent d'être poursuivis par une nouvelle programmation sur l'exercice 2025,

CONSIDERANT que ces travaux s'inscrivent en accompagnement de la politique d'aménagement du territoire liée notamment aux différentes opérations de rénovation urbaine menées actuellement sur la commune,

.../...

Il est proposé au Conseil Municipal :

● **DE SOLLICITER** de la CAPH l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de **626 970,00€**, destiné à financer la rénovation et la requalification des voiries et espaces publics (*programme 2025*).

Le plan de financement de cette opération est annexé à la présente délibération.

Il est bien entendu que ces fonds de concours sont limités à 50% de l'autofinancement communal sur ces opérations d'investissement.

Les projets présentés feront l'objet d'un examen auprès de la commission de finances de la CAPH, au regard des critères retenus par cette dernière (*délibération D21082*) notamment en matière d'investissement structurant et seuil d'éligibilité des projets au regard de la démographie de chaque commune membre.

● **D'AUTORISER** Madame le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 28 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.

S'est abstenu : Monsieur FEDDAL.

Le Secrétaire de séance,


T. SANCHEZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire


A.L. DUFOURTONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....